Budget rectificatif 7/2010: intervention du Fonds de solidarité de l'UE suite aux inondations en Irlande

2010/2217(BUD) - 24/11/2010 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 596 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, une résolution approuvant telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 8 de l'Union européenne pour l'exercice 2010. Il constate par ailleurs que ce projet de budget rectificatif devient le projet de budget rectificatif n° 7/2010 et qu'il est définitivement adopté.

Le Parlement rappelle que ce dernier portait sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'Union pour un montant de **13.022.500 EUR** en crédits d'engagement et de paiement en vue de répondre aux conséquences des inondations qui ont touché l'Irlande en novembre 2009. Le projet de budget rectificatif visait également à réduire du même montant les crédits de paiement prélevés sur la ligne budgétaire 04 02 01 – Achèvement du Fonds social européen (FSE) – Objectif n° 1 (2000 à 2006) et à inscrire formellement au budget 2010, ces ajustements budgétaires.